

*Tous pour le Belvédère, le Belvédère pour tous*



Adresse: BP 349, le Belvédère 1002 Tunis.  
Tél et Fax : 216 / 71286246 ; Email : amidubelvedere@gmail.com; site web : aab.planet.tn

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le Parc du Belvédère : un patrimoine à sauvegarder**

Conçu en 1892 et réalisé entre 1897 et 1910, sous la houlette de Joseph La Fourcade, architecte paysagiste et jardinier en chef de la ville de Paris, le parc du Belvédère occupe actuellement le cœur de la ville de Tunis. Il fût façonné dans la grande tradition des jardins paysagers du XIX siècle. Avec son patrimoine végétal provenant des 5 continents, son jardin zoologique et ses monuments riches en histoire (El Midha, El Kobba, les tunnels, le lac artificiel, le Casino et ses deux majestueuses portes, il s'impose aujourd'hui comme une œuvre inégalée de l'homme et de la nature.

Poumon vert de la capitale, corridor écologique du grand Tunis, espace de détente, d'éducation et de rencontres pour les citoyens, il contribue également au bien-être des habitants de Tunis et accueille plus de 2 millions de visiteurs par an.

### **Le projet contesté**

Il s'agit du Plan d'Aménagement Urbain de la Commune de Tunis (PACT), affiché dans tous les arrondissements de la ville. Ce projet projette l'installation d'une voie express (4 voies sur une largeur de 40 à 50 m) qui tronquera l'espace fragile du parc, affectera négativement l'équilibre de son écosystème, détruira des composantes végétales et architecturales, isolera les populations riveraines, menacera la sécurité des usagers et altérera la mémoire collective des tunisiens. Comme nous l'avons rejeté en 1990, NOUS exprimons, un quart de siècle, plus tard, notre ferme opposition à ce projet.

## **Le mouvement civique de l'AAB**

Pour manifester son opposition, l'Association des Amis du Belvédère (AAB), membres fondateurs du réseau RANDET a articulé son action autour de 5 grands axes

- ❖ la voie légale : en envoyant une lettre recommandée au président de la délégation spéciale de la commune de Tunis stipulant le refus de l'AAB d'un tel projet. Nous avons également inscrit notre opposition dans le carnet des doléances de l'arrondissement municipal d'El Menzah.
- ❖ la sensibilisation des riverains, des usagers et des visiteurs parc du Belvédère par le contact direct, la distribution des flyers et la création d'affiches sur le sujet.
- ❖ le plaidoyer auprès de nos partenaires associatifs nationaux, méditerranéens et internationaux ;
- ❖ la mobilisation des médias
- ❖ l'organisation d'un débat public sur le devenir du Belvédère (19 mars 2016)

## **Ce que nous demandons et revendiquons**

- ❖ l'aboutissement du processus classement du parc du Belvédère come site culturel, œuvre de l'homme et de la nature conformément à l'article 2 du Code du patrimoine ?
- ❖ L'exclusion définitive d'une telle option qui défigure le parc et dégrade son environnement naturel et historique.
- ❖ L'implication plus forte de notre association et de notre réseau dans la révision du plan d'aménagement de la commune de Tunis.
- ❖ Plus de gouvernance dans la gestion de l'environnement urbain local comme le stipule la nouvelle constitution tunisienne.